

Pour les agents des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires (MTES-MCT), la mise en place – à titre expérimental sur 2 ans – depuis le 1er septembre 2016 de l'indemnité kilométrique vélo **prendra fin au 31 août 2018.**

Les organisations syndicales avaient voté à l'unanimité lors du conseil commun de la fonction publique en 2017 un projet de texte détaillant les modalités de mise en œuvre de cette indemnité à l'ensemble de la fonction publique. Elles ont porté cette revendication lors du rendez-vous salarial annuel le 18 juin 2018 au ministère de l'action et des comptes publics. Le gouvernement a confirmé que ce dossier était maintenant renvoyé à la prochaine Loi d'orientation sur les mobilités, promise par Emmanuel Macron lors de l'inauguration de la LGV Paris-Rennes-Bordeaux en 2017, mais reporté depuis face aux gardiens du temple budgétaire.



C'était une des applications prévue dans la loi de 2015 relative à la transition écologique, pour encourager et soutenir l'usage des moyens « doux » en ville en substitution de l'usage de la voiture et en complément des transports en commun. Alors que les études sur les expérimentations menées jusqu'à présent montre un bilan largement positif (écologie, santé, temps de déplacement, ...), ce report est, bien sûr, une déception pour les organisations syndicales, qui s'ajoute aux principaux dossiers, réduction et transfert des effectifs, remise en cause des statuts, gel du point d'indice, report des mesures PPCR, ...

Pour Benoît Teste, du secteur situation des personnels à la FSU : *« Dès son arrivée en 2017, le nouveau gouvernement nous avait dit qu'il retardait un peu les choses, pour consulter les employeurs en prétextant une application compliquée dans les services – « on donne du travail supplémentaire aux gestionnaires et comment vérifier que les agents viennent bien en vélo ? » – omettant de voir que toutes ces questions avaient déjà été traitées lors des précédents débats sans surcharge de travail pour les gestionnaires, sans " fraude " probable sur des montants qui, de toutes façons sont très faibles ».*

La FSU et le Snuitam-FSU pour les agents du MTES-MCT, du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et du ministère de l'intérieur resteront attentifs à ce dossier, qui n'a que trop duré.